

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 22 juin 2012

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 5/2012 relatif à une demande de crédit pour le renouvellement des équipements techniques du cinéma de la Commune de La Sarraz
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches en vue de cette réalisation,
- de lui accorder le crédit de fr. 210'000.—TT à cet effet,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune
- d'amortir cet investissement par un prélèvement de fr. 150'000.—sur le « Fonds projecteurs cinéma »,
- d'amortir le solde de fr. 60'000.—sur une durée de 5 ans, à raison de fr. 12'000.—par année à partir du budget 2013.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2012

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire
